

Demande pour bénéficier d'une suspension d'adhésion sur les trimestres 2020^(*)

N° Adhérent :

Raison sociale :

Secteur d'activité :

Contact Adhérent (Nom & Prénom) :

Fonction :

GSM :

Mail :

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de la CIMR du 12 mai 2020 et aux dispositions de l'article 7 des statuts, nous sollicitons la suspension temporaire d'adhésion au cours du trimestre indiqué ci-après, dont le chiffre d'affaires a baissé de plus de 60% par rapport au même trimestre de l'exercice 2019 :

Trimestre concerné : T1/2020 T2/2020 T3/2020 T4/2020

Si la baisse de plus de 60% du chiffre d'affaires se poursuit au cours du trimestre suivant, sans dépasser le 4^{ème} trimestre 2020, nous procéderons à une demande de suspension complémentaire.

Nous nous engageons à reprendre notre adhésion et nos déclarations à l'issue de la période de suspension autorisée dans le cadre des mesures décidées par le Conseil d'Administration de la CIMR.

Liste des pièces à joindre:

- Présente demande dument cachetée et signée par l'adhérent ;
- Justification de la baisse du chiffre d'affaires par la production d'une attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable selon le modèle normalisé fourni par la CIMR.

Fait à....., le

CACHET ET SIGNATURE

(*) La demande de suspension doit se faire trimestre par trimestre avant l'expiration du délai de 45 jours après la fin du trimestre.